



Communiqué de presse

Paris, le 13 décembre 2022

L'EIOPA publie les résultats de son premier exercice de stress test climatique couvrant les institutions européennes de retraite professionnelle

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP ou EIOPA, « *European Insurance and Occupational Pensions Authority* ») publie ce jour les résultats de son premier exercice de stress test climatique appliqué à un échantillon de 187 institutions européennes de retraite professionnelle, issues de 18 pays et représentant 65% des actifs au sein de l'Espace économique européen. Dans le cadre de cet exercice réalisé en 2022, l'AEAPP a évalué la résilience des institutions à un scénario de transition désordonnée et soudaine vers une économie bas carbone. Les résultats démontrent une exposition matérielle des institutions européennes de retraite professionnelle aux risques de transition, principalement liée aux pertes qui seraient occasionnées dans le scénario analysé sur leurs portefeuilles obligataires et en actions.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution salue la réalisation de cet exercice. Elle attache, en effet, une grande importance à la réalisation de stress tests climatiques, ayant elle-même publié en mai 2021 les résultats d'un exercice pilote climatique mené auprès des établissements bancaires et organismes d'assurance sous sa supervision.

Le communiqué et les résultats complets de l'exercice de stress test sont accessibles sur le site de l'AEAPP : [EIOPA's first IORPs climate stress test shows material exposure to transition risks | Eiopa \(europa.eu\)](#)

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76